

Auxerre, le 30 mars 2009

l'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'YONNE

à Mesdames et Messieurs les Proviseurs de lycées
Mesdames et Messieurs les Principaux de collèges
Mesdames et Messieurs les Directeurs d'écoles

CABINET

N° 86

Téléphone
03 86 72 20 04
03 86 72 20 03

Fax
03 86 51 00 69

Mél.
Cab89@ac-dijon.fr

12 bis boulevard Galliéni
BP 66
89011 Auxerre cedex

Objet : pont de l'Ascension

Suite aux diverses consultations menées au niveau départemental et au courrier du Ministère de l'Education Nationale reçu le 27 mars 2009, il a été décidé que les cours vaqueront pour l'ensemble des écoles et établissements du département **le vendredi 22 mai 2009**.

Les conseils d'école et les conseils d'administration des établissements détermineront les modalités de récupération des horaires ainsi libérés. Ils en informeront les Inspecteurs de l'Education Nationale pour le 1^{er} degré et l'Inspecteur d'Académie pour le second degré.

Ces modalités ne devront pas avoir d'incidence sur les transports scolaires. La durée hebdomadaire de classe dans le 1^{er} degré ne doit pas être modifiée et la sortie des élèves reste fixée au **jeudi 2 juillet au soir**.

l'Inspecteur d'Académie
Directeur des services départementaux
l'Education Nationale de l'Yonne



Jean-Michel HIBON.